

EXTRAIT
Du registre des délibérations du Comité Syndical
Du Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien.

Réunion du 9 décembre

L'an deux mille vingt à 18h00

Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la CABM, à Béziers, sous la présidence de Monsieur Gérard ABELLA, président du Syndicat.

Etaient présents ou représentés à cette réunion :

M. Gérard ABELLA, M. Claude ALLINGRI, M. Jacques BOLINCHES, M. Didier BRESSON, M. Alain CARALP, M. Cyril DUCRU, M. Philippe FAURÉ, Mme Julie GARCIN-SAUDO, M. Bertrand GELLY, Mme Laurence MABELLY, M. Philippe MARIN, M. Yves MICHEL, M. Gérard NAUDIN, Mme Sophie NOGUÈS, Mme Catherine REBOUL, M. Fabrice SOLANS, M. Luc ZÉNON.

Etaient Excusés à cette réunion :

M. Antoine AMOROS, M. Sébastien FREY, M. Vincent GAUDY, M. Robert GELY, M. Pierre MARHUENDA, M. Jean-Louis MONTAULON, M. Christophe MORGO, M. Christophe THOMAS.

Assistaient également à la réunion :

Mme Patricia CAMA-CORACHAN (suppléante de Monsieur CARALP), M. Philippe BARBET(CABM) ; Mme Caroline MULLER (CD34), Mme Véronique DUBOIS, Mme Gwendoline MOMBERTRAND et M. Christophe VERGONZANE (SMETA).

Objet : Election des membres de la CAO

Le Président expose les faits suivants :

« A la suite du renouvellement des conseils municipaux et conformément à l'article L1414-2 et à l'article L1411-5 du Code Général des collectivités locales, le syndicat doit procéder à l'élection d'une commission d'appel d'offre permanente au sein de son instance. Cette commission doit être composée du Président du SMETA et de 5 membres du comité syndical élus en son sein et de 6 suppléants. En cas d'absence d'un titulaire, il sera fait appel au premier suppléant inscrit derrière le dernier titulaire.

Rappelons que la Commission d'Appel d'Offre doit obligatoirement être réunie dès lors que la procédure de consultation est formalisée. La nouvelle Commission d'Appel d'Offre, dûment constituée, pourra toutefois être réunie, en tant que de besoin, à la demande de son président, si les modalités de consultation d'un marché sont inspirées de la procédure formalisée en raison de son objet ou de son montant ».

Monsieur le Président demande aux membres du comité syndical souhaitant siéger au sein de cette commission, de bien vouloir faire acte de candidature.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2020

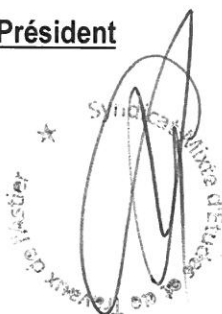
Application agréée E-legalite.com

Suite aux candidatures exprimées, la composition de la commission d'appel d'offre proposée est la suivante :

Titulaires	Suppléants
M. Gérard ABELLA (président)	M. Cyril DUCRU
M. Alain CARALP	Mme Patricia CAMA-CORACHAN
M. Didier BRESSON	M. Fabrice SOLANS
M. Luc ZÉNON	M. Claude ALLINGRI
M. Bertrand GELLY	M. Yves MICHEL
M. Philippe FAURÉ	M. Philippe MARIN

Après délibération, le comité syndical, **DESIGNE**, à l'unanimité, les représentants de la commission d'appel d'offre, tels que mentionné ci-dessus.

Le Président



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAUX DE L'ÉLECTRICITÉ" around the perimeter and a small star in the center. The signature is a large, stylized cursive mark.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2020

Application agréée E-legalite.com